Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 069-216901124-20260504-26_02-AI

Lentilly

ARRETE MUNICIPAL
Délégation de fonctions et de signature à Madame Clémentine VERMARE, Conseiller délégué au Maire

Le maire de Lentilly,
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,
Vu la délibération en date du 1er avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,
Considérant que madame Clémentine VERMARE exerce les fonctions de Conseiller délégué au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

ARRETE

Article 1 : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions.

Domaine des associations

- ✓ Mettre en valeur la diversité de la vie associative et reconnaître le bénévolat par l'organisation d'évènement de valorisation de la vie associative
- ✓ Mettre en place avec les représentants de la vie associative une stratégie de valorisation et d'accompagnement de la vie associative pour une société plus solidaire,
- ✓ Assurer la diffusion d'informations associatives par le biais notamment du calendrier du site internet
- ✓ Suivi des réservations de salles et notamment du Centre d'Animation et des maisons des associations
- ✓ Apporter un soutien organisationnel aux associations en cas de besoin
- ✓ Travailler avec l'Adjoint aux finances sur les subventions aux associations faisant partie de sa délégation

En outre, en cas d'empêchement du Maire, madame Clémentine VERMARE représentera la commune de Lentilly dans les instances ou organismes opérants dans le domaine de la délégation de fonctions.

15 rue de la Mairie - 69210 LENTILLY
Tél. 04 74 01 70 49 - Fax 04 74 01 87 41
E.mail : administration@mairie-lentilly.fr // www.mairie-lentilly.fr

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 069-216901124-20260504-26_02-AI

Article 2 : Délégation de signature
Madame Clémentine VERMARE reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.
Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à madame Clémentine VERMARE.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

Article 4 : Modalités d'application.
Tous documents signés par madame Clémentine VERMARE dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :
« La Conseillère déléguée Clémentine VERMARE»

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressé

Fait à Lentilly, le 04/05/26

Le Maire,
Eric POLNY

Notifié à l'intéressé
Le 4 mai 2026

MAIRIE DE LENTILLY (69210)